

La charte du voyageur, des Structures d'Accueil et de l'association **un**

Les engagements du Voyageur

La mobilisation collective des structures villageoise et intervillageoises d'accueil pour recevoir les voyageurs offre à ceux-ci une occasion exceptionnelle d'approcher le plus harmonieusement possible la vie quotidienne des communautés villageoises. Ce «cadeau» qui leur est fait leur impose en retour des obligations morales et pratiques pour respecter l'intégrité culturelle et sociale des communautés d'accueil, le rythme de leur vie quotidienne et faciliter le bon déroulement de leur séjour.

Un respect des traditions valeurs et usages culturels des communautés d'accueil – s'informer et se renseigner. Le voyageur a la responsabilité de chercher à s'informer avant son départ et durant son séjour sur les valeurs, lois et usages des communautés d'accueil. Il respecte les interdits tout particulièrement en terme de tenues vestimentaires, d'alimentation, de pratiques religieuses et sacrées

Un respect de règles minimum de sécurité. Prenant en considération la responsabilité des structures d'accueil à l'égard de sa sécurité et de sa santé, accentuée par l'isolement et le dénuement, le voyageur prend soin de sa santé et de son intégrité physique.

Il veille à signaler tous ses déplacements personnels dans le village et ses abords et à suivre les conseils de sécurité qui lui seront donnés par le personnel d'accueil en acceptant le cas échéant un accompagnateur si cela est jugé utile par le village.

Une contribution positive à la vie du groupe de voyageurs et au bon déroulement du séjour. Chaque voyageur contribue par son attitude et son comportement à la cohésion du groupe pour garantir le bon déroulement du séjour et la qualité des échanges et des rencontres. Il respecte pour cela les règles de vie en société.

Il participe aux visites «protoculaires» (réception et départ, présentation aux autorités coutumières et administratives).

Un respect de la vie privée et du travail des villageois. Le voyageur veille à respecter au cours de ses promenades et de ses visites le rythme de travail des villageois (paysans, infirmiers, instituteurs..., l'intimité des lieux et des personnes rencontrées sans imposer sa présence.

En particulier, le voyageur s'engage à ne pas photographier quelqu'un sans son autorisation et à ne pas faire un usage lucratif de ses photos et films.

Ecouter et observer, prendre le temps de la rencontre, respecter le rythme des échanges, se garder de juger trop vite, s'interdire d'interférer dans l'organisation villageoise. Le voyageur, hôte du village, n'est que de «passage». Le voyageur, en conséquence, prend le temps d'observer, d'écouter, d'échanger, de participer pour apprendre et comprendre.

Une solidarité organisée et constructive. L'objectif de ce tourisme équitable et solidaire est de permettre aux communautés d'accueil de construire leur autonomie pour assurer par eux même leur développement grâce aux fruits de leur travail collectif et leur ouverture sur l'extérieur. Il n'a pas de vocation humanitaire ou caritative.

Dans ce contexte, le don matériel ou financier, surtout s'il est individuel ou prémédité, est totalement déplacé : il dénature la valeur même de l'échange, contrevient à l'esprit de la démarche, crée des dépendances et des besoins, suscite des jalousies et la mendicité ou provoque la démobilisation. En conséquence, le voyageur s'abstient de tout cadeau tout au long de son séjour. En revanche, les anciens voyageurs peuvent apporter une aide de leur choix à des actions communautaires portées par les structures intervillageoises et accompagné par l'association **un**.

Economiser les ressources naturelles (eau, bois), gérer ses déchets. L'eau est rare et pénible à puiser, aussi le voyageur l'utilise avec modération. Les déchets sont rarement gérés, en conséquence le voyageur est attentif à son comportement.

Les engagements des Structures d'Accueil

Une organisation collective qui engage et responsabilise toute la communauté villageoise. Les structures villageoise et intervillageoises d'accueil organisent et à animent collectivement une activité d'échanges et de rencontres à vocation touristique qui valorise leur culture, leurs traditions, leur patrimoine et leur environnement dans un esprit d'ouverture vers l'Autre et le souci d'un développement durable des communautés villageoises et de leurs terroirs.

Un accueil touristique et un accompagnement de qualité. Les structures villageoise et intervillageoises d'accueil assurent aux voyageurs des conditions de séjours garantissant leur santé et leur sécurité. Ils assurent une gestion rigoureuse des installations d'accueil, recrutent un personnel motivé et mobilisé pour le développement des villages d'accueil et parfaitement solidaire des engagements de la présente charte. Ils guident les voyageurs dans la découverte de leur culture et de leur environnement en leur donnant les informations nécessaires à sa compréhension et au respect de ses valeurs et usages fondamentaux.

De véritables échanges entre les voyageurs et la communauté villageoise. Les Villages d'Accueil répondent aux attentes des voyageurs pour découvrir les réalités de vie des communautés villageoises et de leur terroir ; pour cela, ils impulsent et facilitent au maximum des échanges et des rencontres de qualité entre les voyageurs et les villageois ainsi que toute initiative ou animation allant dans ce sens.

L'utilisation des bénéfices au profit d'un développement durable des communautés d'accueil et de leurs terroirs. Les structures villageoise et intervillageoises d'accueil réinvestissent les bénéfices moraux et financiers tirés de leurs activités touristiques dans des actions et projets collectifs contribuant au développement durable des communautés villageoises et de leurs terroirs.

Une gestion équitable des revenus. Les structures villageoise et intervillageoises d'accueil veillent à une redistribution équitable des revenus dégagés par le financement de ses activités : juste rétribution du personnel d'accueil et des services et produits achetés, priorité à valeurs équivalentes aux productions et prestations locales, etc.

Une sensibilisation des villageois à ne pas demander de dons individuels. Pour respecter l'esprit de cette Charte et préserver la cohésion sociale des communautés villageoises et intervillageoises, les villages d'accueil sensibilisent et veillent à ce que ses membres ne sollicitent pas les voyageurs pour recevoir à titre personnel un don matériel ou financier.

Une transparence totale en interne et en externe de la gestion de l'accueil des voyageurs. Les structures villageoise et intervillageoises d'accueil s'engagent vis à vis de leur communautés villageoise, intervillageoises et des autres signataires de la présente charte à une totale transparence sur la gestion de leurs activités touristiques et des projets qu'ils auront initiés avec leurs Commissions villageoises et intervillageoises de Gestion de Terroirs (CGT) ou leurs équivalents. Ils auront particulièrement à cœur de présenter leurs réalisations aux voyageurs.

Un engagement solidaire entre sites d'accueil. Les structures d'accueil sont solidaires entre eux au plan intervillageois, d'arrondissement, département, régional national et international. Ils ne mènent pas des actions ou ont des pratiques et des comportements contraires à l'esprit de la présente charte. Ils respectent les termes du cahier des charges liant les structures d'accueil entre elles et avec l'association **un**.

Décence, moralité et respect de la vie privée. Les structures d'accueil observent des attitudes et comportements de décence, de moralité et de respect de la vie privée à l'égard des voyageurs.

Les engagements de un

Un accompagnement des structures d'accueil. un aide les structures d'accueil à bien gérer leurs activités touristiques par la formation, l'auto - évaluation, l'accompagnement technique et le contrôle. un travaille en étroite concertation avec les structures d'accueil et ne prend pas d'engagements en leur nom sans leur approbation.

Un relais promotionnel. un organise en solidarité avec les structures d'accueil leur promotion auprès des publics européens et nationaux en garantissant une juste information des prestations proposées et des conditions et objectifs des séjours.

Une information complète. un informe au mieux les futurs voyageurs sur les valeurs liées au tourisme en structures d'accueil ainsi que sur les conditions matérielles du déroulement des séjours.

Des relations solidaires et équitables avec les partenaires. un entretient des relations équitables (justes) avec ses partenaires locaux (en particulier pour une juste rémunération et paiements réguliers des services), en privilégiant la recherche de collaboration avec des partenaires partageant la même vision solidaire et équitable du tourisme au service d'un développement des capacités locales supportable par l'environnement.

Un accompagnement des séjours. un facilite l'accompagnement des voyageurs tout au long de leurs séjours s'ils le souhaitent.

Une transparence totale en interne et en externe de la gestion de l'association. un s'engage à une transparence totale sur la gestion de ses activités, en interne vis à vis de ses membres et avec les signataires de la présente Charte.

Un rôle de médiateur. un assure une médiation en cas de problème pouvant naître au cours d'un séjour entre une ou des structures d'accueil et/ou un ou des voyageur(s).

La garantie de la charte. un assure le suivi et le contrôle du respect des engagements des différentes parties.